

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 6

Artikel: Onna morâla
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonay, de Grancy, de Senarcens, de La chaux, de Gollion, de Vullierens étaient là, en robes claires, autour de la musique, parce que, le tantôt, on dansait sur l'herbe.

Mais comme elles étaient bichettes, ces paysannes de la campagne. Elles ne portaient pas ces magots de chapeaux que nos femmes mettent aujourd'hui et qui me boivent le sang avec leurs paquets de rubans et de fleurs ; elles portaient ces gracieux chapeaux en paille de Florence, aux larges ailes, qui pliaient et retombaient un peu en avant sur leur joli minois.

C'est là qu'il y avait de bons partis, des filles de bonne maison, tonnerre !... Et pi, tu peux me croire, si j'avais voulu en avoir une, je n'avais qu'à dire un mot à son père, il ne me l'aurait pas refusée. Mais tu sais, quand on est jeune on se gêne, et puis plus tard on s'en répand.

Elle était à croquier, celle-là : des joues roses avec de jolis creux, un petit nez moyen !... Et pi bâtie !... cher ami !!

Tout ça m'était revenu à l'idée au tir fédéral de Lausanne, en 1876, quand mossieu Gerber — tu le connais bien — s'était donné tant de peine pour remonter une de ces musiques militaires d'autrefois, en rassemblant tous ces beaux instruments que les gros plumets avaient mis de côté. Ça m'avait fait si tellement plaisir que ça peut pas se dire...

— Yverdon !... Yverdon !...

— T'emballe si tout en causant ne nous voilà pas arrivés...

— Yverdon !... Par ici la sortie !....

(A suivre).

Onna morâla.

S'on sè plieint dè cein que bin dâi dzouvenès dzeins d'ora ne sont pas éléva coumeint dévetriont l'êtrè, n'est soveint pas atant lâo fauta què cllia dâi dzeins rassis que lâo dussont bailli lo boun'emploi. Quand sont tot petits, ne font què dè déssuvi lo père et la mère, et se lo père et la mère sont dâi dzeins que ne font pas cein qu'on dussè férè, coumeint voliai-vo que lè z'einfants lo fassont. N'est pas lo tot dè derè ; faut férè ! et y'a trâo dè dzeins, bin einteinchounâ, que porriont derè : Fédè cein que dio, mâ na pas cein que fê.

On gaillâ, que n'étai portant pas 'na crouie dzein, bramâvè on dzo son bouébo po cein que l'avâi de dâi mein-tès à sa mère.

— Attiuta ! se lâi fasâi, faut adé derè la vreta et rein que la vreta. Lè dzanliâo sont mau vus dè tot lo mondo, kâ ne sont que dâi bracaillons, dâi dzeins à quoui on ne sè pâopas fia. On coumeince pè derè dâi petites dzanliès que seimblie que cein n'est rein dâo tot et on s'ac-

coutemè à ein derè dâi grantès, Ora, veille-tè ! et se t'as lo malheu dè derè onco onna meinte à la mère, t'aré chaleu et tè trovéri, petit vâodâi !

Tandi que fasâi cé prédro, vouaiquie cauquon que tapè à la porta dè que devant. Adon lo père s'einfatè dein lo pâilo derrâi et fâ à son bouébo :

— Va vâi vairè quouï l'est ; et se l'est lo cousin Sami, dis lâi que ne châi su pas, que su saillâi !

Onna farça.

Yenna dè stâo né passâ, que fasâi onna crâmena dâo diable, dou farceu que saillesson de la pinta, contré la minê, passâvont devant tsi lo syndiquo que droumessâi coumeint on benhirâo dein son lhi, et sè peinsont dè lâi férè onna farça.

Ye vont tapâ à sa porta ein fâseint on boucan dè la metsance. Lo syndiquo que crâi qu'on vint démandâ la permechon po senâ ào fû, châotè frou ein pânet et va ein grebolein àovri la fenêtra.

— Lâi a-te dâo fû, se fâ ?

— Na, mâ vo z'ai onna fenêtra ào-verta.

— Ah ! grand merci ; la quinna ?

— Cllia iô vo z'êtes, repondont le dou farceu que traçont lavi ein ridzeint què dâi sorciers, tandi que lo pourro syndiquo sè reinfatè dézo lo lévet ein teimpéteint contré cllia tsaravoutès.

Les Buffets

des bals de l'Elysée et de l'Hôtel-de-Ville, à Paris.

Dans les ministères, à la présidence de la République, les buffets sont gratuits et c'est la logique même qui l'exige. Les règles les plus élémentaires du savoir-vivre commandent en effet à un maître de maison d'éviter toute dépense à ceux qui lui font l'honneur de répondre à son invitation. A l'Elysée, le buffet est bien installé et abondamment servi. Il y a bien parfois un peu de presse, mais chacun y met du sien et tout se passe, en définitive, fort décemment. Vers une heure du matin, on sert dans les appartements du premier étage un souper debout. Ici, le spectacle est moins réjouissant. A partir de minuit et demi, on voit se former devant la porte une queue qui rappelle à s'y méprendre les queues qui s'allongent vers cinq heures du matin à la porte des restaurants de nuit. C'est, au costume près, la même attitude passive, piteuse et résignée. Pourtant le souper s'achève sans désordre, parce qu'on a pris la précaution très sage de ne laisser approcher de la table élyséenne qu'une dizaine de personnes à la fois.

A l'Hôtel-de-Ville, ah ! c'est beaucoup plus compliqué, plus illogique et moins

démocratique à la fois. En réalité, la municipalité parisienne a trois buffets auquel correspondent trois étages d'invités.

Il y a le buffet du conseil, très abondamment pourvu de sandwiches, de gâteaux, de glaces et de champagne. Plusieurs huissiers à chaîne en gardent sévèrement l'entrée. Mais leur sévérité de ferblanc plie comme un roseau devant tous les gens de la maison. Conseillers et employés y font entrer femmes, enfants, amis, membres des comités électoraux, hommes politiques, caillettes municipales, journalistes, électeurs influents, tous ceux enfin dont on a quelque chose à espérer ou à craindre.

Pour ceux qui, sans avoir de belles relations, aiment pourtant leu s aises et ne reculent pas à l'idée de payer cinquante centimes un verre de champagne, il y a le buffet payant. C'est bien toujours le conseil municipal qui offre, mais c'est l'invité qui paye. Je sais bien que c'est « pour les pauvres » et que vous pouvez aller au buffet gratuit si le cœur vous en dit. Mais cet impôt indirect sur les invités — à l'exception des plus huppés qui consomment à l'œil — n'en est pas moins contraire à l'idée qu'on se fait de toute invitation.

Il y a enfin le troisième buffet, qui est pour les invités de petite marque. Point de champagne, point de boissons capiteuses. Point de sandwiches, très peu de glaces, mais des gâteaux secs et, inversement, des sirops trop mouillés. Et c'est pour ces misères que les robes se fripent, les plastrons se froissent, les yeux s'allument, les bouches s'injurient et les pieds voient s'aplatis ce qui pouvait leur rester d'orteil. (XIX^e Siècle.)

Un perroquet mal élevé. — Sous ce titre, le *Petit Parisien* nous raconte cette singulière histoire :

Une discussion fort vive s'élevait hier quai de Gesvre, devant la boutique d'un marchand d'oiseaux, entre la propriétaire de cet établissement et une dame âgée. Comme toutes les deux parlaient très vite et très haut, que la foule s'assassait et que le différend prenait les proportions d'un scandale, les gardiens de la paix intervinrent et invitérent les deux adversaires, si elles ne pouvaient s'entendre, à terminer la querelle chez le commissaire de police.

Devant le magistrat, la dame âgée se porta plaignante contre la marchande d'oiseaux.

— Je n'aime, dit-elle, ni les chiens, ni les chats, ni les poissons rouges, ni les serins des Canaries, mais j'ai un faible pour les perroquets qui parlent.

Dernièrement j'ai fait marché avec madame pour un perroquet parlant, le